

*Resistance Management symbols and signal words (Fongicide M Groupe)*

# THIRAM 320

## Fongicide liquide

Un traitement de la semence pour enrayer la verticilliose de la luzerne

### AGRICOLE

GARANTIE :

Thirame.....32,4 %

NO. D'ENREGISTREMENT : 27554  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

*Precautionary symbols and signal words (Danger/Poison)*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET

**10, 20, 200 litres**

CHEMTURA CANADA CO./CIE

25, rue Erb  
Elmira, Ontario, N3B 3A3  
Téléphone d'urgence 24 heures par jour  
(866) 744-3060

### MODE D'EMPLOI :

**TRAITEMENT DE LA SEMENCE** : Pour enrayer la verticilliose de la luzerne, appliquer 720 ml de THIRAM 320 par 100 kilogrammes de semence.

Avant de procéder à l'application, bien agiter le fongicide liquide THIRAM 320 pour assurer un mélange homogène du produit.

NE PAS DILUER LE THIRAM 320 dans une quantité d'eau additionnelle.

Ajouter le THIRAM 320 à la semence et bien mélanger pendant trois minutes dans l'équipement utilisé pour le traitement. La semence peut être traitée dans un malaxeur à béton ou dans un équipement commercial pour le traitement des semences.

La semence doit être entièrement recouverte.

Ne pas entreposer la semence pendant plus de 5 mois.

### **RESTRICTIONS D'EMPLOI :**

1. Étiquette pour semence traitée «NE PAS UTILISER POUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES OU LES ALIMENTS POUR ANIMAUX. CETTE SEMENCE A ÉTÉ TRAITÉE AU THIRAME. »
2. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.
3. Ne pas contaminer les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.
4. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des flammes et des étincelles.
5. La semence ainsi traitée peut être nocive pour les oiseaux si elle est ingérée.
6. Ne pas contaminer les cours d'eau.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour une gestion de la résistance, veuillez noter que le THIRAM-320 Fongicide contient un fongicide du groupe M. Toute population fongique peut contenir des individus qui résistent naturellement au THIRAM 320 Fongicide et à d'autres fongicides du groupe M. Une perte progressive ou complète d'efficacité peut survenir éventuellement si ces fongicides sont utilisés à maintes reprises et ce, toujours dans les mêmes champs. D'autres mécanismes de résistance non reliés au site ou au mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, tels qu'un métabolisme accru, peuvent aussi exister. Il est recommandé de suivre des stratégies de gestion de la résistance appropriées.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- \* Dans la mesure du possible, alterner le THIRAM-320 Fongicide ou les fongicides du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- \* Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- \* Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- \* Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- \* Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- \* Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- \* Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, contacter Crompton Co./Cie au numéro (1-800-265-2156) ou visiter le site Web à l'adresse ([www.cromptoncorp.com](http://www.cromptoncorp.com)).

**PRÉCAUTIONS :**

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
3. Peut causer de l'eczéma allergique chez les personnes sensibles.
4. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
5. Laver à fond après toute manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
6. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser.
7. Éviter toute consommation de boissons alcoolisées pendant 24 heures avant et après avoir travaillé avec le thirame.
8. Éviter de respirer les vapeurs.
9. Pour traiter, déplacer ou manipuler la semence traitée, travailler dans un endroit bien aéré et porter un masque adéquat, des lunettes de sûreté et des gants.
10. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT :** Un contact avec la peau peut causer l'irritation et la dermatite. La consommation de boissons alcoolisées dans les 24 heures avant ou après le contact avec le THIRAME peut causer des bouffées de chaleur, la transpiration, des maux de tête et des nausées.

**PREMIERS SOINS :** EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Déplacer la personne vers une source d'air frais. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe aucun antidote spécifique. En cas d'ingestion, faire vomir la victime en lui donnant du SIROP D'IPÉCA ou faire un TUBAGE gastrique. S'il y a réaction en raison d'alcool, traiter comme une réaction disulfiram-alcool.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )